

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Ligne de crédit

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE du Lac d'Aiguebelette

Séance du 28 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit mai à 18 heures 30

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ZUCCHERO,

Présents : MES MRS BOIS, FRANCONY, GALOCHE, LAVOREL, POLLET, VEUILLET.

Excusés : MES MRS ANDRIOT, ALLARD, DUFOUR, MARCHAIS, SOMVEILLE, TAVEL.

Le Président :

Explique à l'assemblée que le CIAS rencontre des problèmes de trésorerie liée au décalage entre le mandatement des factures et la perception des recettes notamment la Prestation de Services Unique versée par la CAF ;

Rappelle à l'assemblée temporaire de trésorerie, il serait nécessaire de contracter une ligne de trésorerie de 50 000€.

Propose, afin de pallier cette insuffisance de trésorerie et faciliter l'exécution budgétaire de contracter une ligne de crédit de 50 000€ sur une durée de 12 mois à compter du 01 06 2025.

Explique que 2 établissements bancaires ont été sollicités à cet effet ;

Présente à l'assemblée les 2 propositions reçues :

	Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc	Caisse d'Epargne Rhône Alpes
Index de référence	Estr 3 mois (Variation moyenne 01 mai 2025 : 2.169 €) + 0.9 points	Ester 3 mois (Variation mensuelle 01 mai 2025 : 2.169 €) + 0.9 points
Marge sur index	0.90 %	2.63 %
Frais de dossier	0 €	200 €
Commission engagement	450 €	0 €

Après en avoir délibéré à 6 pour, une abstention (M GALOCHE) et 0 contre, le Conseil d'administration,

DECIDE de contracter une ligne de trésorerie à court terme de 50 000€ auprès de la caisse d'épargne selon les conditions présentées précédemment, remboursable dans un délai de douze mois maximum et destinée à faciliter l'exécution budgétaire pour pallier une insuffisance temporaire de trésorerie ;

PREND l'engagement :

- D'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
- D'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget)

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

Berger
Levrault 1

ID : 073-200002657-20250528-2025_28_05_1-DE

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet :

AUTORISE le président à signer le contrat à intervenir entre le CIAS et la Crédit Mutuel et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

